

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.

—On lit dans le Morning Post: Le maréchal Soult, accompagné du marquis de Dalmatie, du marquis de Mornay, et de M. Manby, a visité, jeudi dernier, la prison Newgate: il a été reçu par sir George Carroll, M. Wire, sous-shérif, sir M. Wood et M. Lane. M. Cope, gouverneur, a accompagné les visiteurs et leur a expliqué dans le plus grand détail le système adopté dans la prison. L'illustre maréchal a paru s'intéresser beaucoup à tout ce qu'il voyait; il a surtout paru surpris de la manière par laquelle l'instruction religieuse est communiquée aux prisonniers et a assisté à la prière que le chapelain récitait tous les jours aux prisonniers.

Lors de son départ de cet établissement, le maréchal a vivement remercié les chefs et directeurs de la prison de leur politesse et leur complaisance envers lui. Ensuite, le duc de Dalmatie est allé visiter le collège du roi, où il a assisté à des expériences intéressantes de physique faites par le professeur Wheaton; S. E. a paru prendre un vif plaisir aux expériences sur l'électricité et surtout à voir fonctionner le télégraphe électrique, qui transmet les nouvelles avec une incroyable rapidité, tant de nuit que de jour, à des distances incalculables et quel que soit l'état de l'atmosphère.

De King's-College, le maréchal Soult s'est rendu au magnifique hospice de Bedlam, où il a été frappé de l'ordre, de la propreté et de la régularité qui règne partout. Après avoir été conduit successivement au quartier des femmes à celui des hommes, par M. Ralph Price, qui l'accompagnait avec le gouverneur et les autres chefs de l'établissement pendant tout le cours de sa visite, on l'a prié d'inscrire son nom sur le livre des visiteurs, ce qu'il a fait de la manière suivante.

«Le maréchal Soult, de Dalmatie, a visité avec le plus vif intérêt cet établissement; il est impossible de voir rien de plus satisfaisant sous le rapport de l'humanité, de la philanthropie et de la parfaite tenue. Il en témoigne sa reconnaissance à MM. les administrateurs de Bedlam et de la maison d'occupation.»

—L'on nous assure qu'à la fin de la revue qui a eu lieu lundi à Hyde-Park, le maréchal Soult se trouvant près de la reine, elle demanda ce qu'il pensait de leur tenue. «Elle est admirable, répondit le maréchal. Quant à leur bravoure, j'ai eu plus d'une fois occasion de l'apprecier.»

—Le maréchal Soult, accompagné de sir R. H. Vivyan, grand-maître de l'artillerie; de sir R. S. Denkin, inspecteur-général; du lieutenant-colonel Anson et autres officiers d'artillerie, est allé visiter la Tour de Londres. Le maréchal a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang par le major Elbrington et autre officiers attachés à la forteresse, au bruit d'une salve d'artillerie et au son de la musique de la brigade des carabiniers. Une compagnie de carabiniers, formant la haie, a présenté les armes au maréchal.

L'étendard royal flottait sur la Tour; en un mot, rien n'a manqué pour rendre cette réception, faite au maréchal Soult, aussi brillante que toutes celles qui l'ont précédée dans d'autres circonstances. Une nouvelle salve d'artillerie a salué le maréchal au moment de son départ. Une chaloupe l'a conduit ensuite à Woolwich, où il a assisté au grand dîner qui lui était offert par les officiers de l'artillerie royale. Les acclamations et les applaudissements ont éclaté comme de coutume, à l'arrivée et au départ du maréchal. On avait eu soin de fermer les portes de la forteresse à la fonte pendant la visite au maréchal. (Morning-Post.)

—On lit dans un journal anglais du 16: «Deux nouveautés ont attiré hier le public à l'opéra: Une pièce faite et jouée par W. Sheakspeare, descendant du grand poète. La pièce est intitulée l'Ordre de la Reine (the Queen's Command). L'auteur promet beaucoup, son physique est agréable, sa déclamation est bonne, avec quelques études il parviendra; mais il devrait copier moins Macrae, sa ph. son jeu n'est pas exempt d'exagération, sa ph. sionomie rappelle les traits de certaines gravures représentant la tête de Shakspeare. Il ressemble surtout au buste du grand poète que l'on voit à Stratford.

L'auteur donne plus d'espérance que l'auteur, bien qu'il ait encore comme artiste beaucoup de choses à faire pour corriger ses défauts dramatiques. La pièce est très faible, mais le public, en l'honneur du nom de l'auteur, a redonné l'auteur, que le directeur a ramené par la main sur le théâtre. Sa présence a été saluée par de bruyants applaudissements.» (Courier.)

—La condamnation prononcée par le tribunal de police correctionnelle contre le gérant du Temps nous paraît incroyable. Quoique connu Paris sait bien que ce mystère en politique y est impossible, et que les comités secrets des deux chambres sont ordinairement mieux connus que les délibérations des séances publiques.

Nous n'éprouvons aucune sympathie pour le parti, qui, en publiant une brochure absurde, a donné lieu à une double application des lois de septembre. MM. Laity et Louis Napoléon sont deux fous qui ont eu le bonheur d'entrer dans leur folie des gens plus sages qu'eux.

Jamais on ne fit un plus détestable usage des lois de septembre qu'en les appliquant d'abord à un fou, et ensuite à un journaliste favorable à la dynastie et au gouvernement. Nous croyons que l'on devrait réserver les lois de septembre pour les temps d'anarchie et de révolution. (Morning Chronicle.)

—On lit dans le Morning Chronicle: «Le rapport du surintendant de la police de Hyde-Park aux commissaires de police, le jour du couronnement, est un document remarquable; il prouve l'amoralité de la population de Londres, dont il constate la bonne conduite, aucune émeute, aucune collision, et même aucune scène d'ivrognerie n'ayant eu lieu dans cette masse innombrable, réunie pour faire honneur à la reine. Il n'a pas été fait plus de vingt arrestations dans la toute journée du couronnement.

On a compté sur ce nombre sept individus pris en flagrant délit de filouterie, un criminel arrêté pendant la foire, pour crime commis avant le couronnement, et de douze individus arrêtés pour jeux de hasard illicites; et cependant les deux tiers au moins de la population se pressaient ce jour-là sur les mêmes points.

—Un journal anglais annonce que M. Joseph Bonaparte est depuis quelque temps en négociation avec lord Ashburton pour l'acquisition de la terre de Buckland, dans le Devonshire.

—Le maréchal Soult a encore bien occupé sa journée d'hier. Vers midi S. Exc., accompagnée de son fils et de son gendre, a visité la maison de correction de Coldbath-Fields. Le maréchal s'est

livré à un sévère examen du régime de la prison, et a adressé au directeur de cette maison plusieurs questions à ce sujet. Le duc de Dalmatie a visité ensuite l'hôtel des Monnaies, et a examiné avec un soin tout particulier les procédés de fabrication depuis la fonte jusqu'à la sortie de la monnaie de dessous le balancier.

Le gouverneur de l'hôtel et les employés de l'établissement se sont empressés de donner au maréchal des renseignements sur les objets qui ont le plus particulièrement frappé son attention et qui ont provoqué plusieurs questions de la part de S. Exc. Le gouverneur de l'hôtel des Monnaies a présenté au maréchal une médaille d'argent frappée en sa présence, portant en exergue ces mots: Maréchal Soult, duc de Dalmatie, 17 juillet 1838. Après avoir assisté à un déjeuner préparé en son honneur, le maréchal s'est rendu dans les magnifiques jardins du Vauxhall, où devait avoir lieu une ascension du grand ballon de Nassau.

Le maréchal y arriva vers six heures, sans être remarqué d'abord par la foule; mais dès qu'il parut dans l'enceinte réservée, il fut salué par les acclamations du public. Peu d'instants après son arrivée, l'ascension eut lieu. M. Green, M. Power, membre du parlement, MM. Carnegie, Tenyson, Hughes et Gye montèrent dans la nacelle. Le ballon fut porté par une brise assez fraîche dans la direction du côté d'Essex. Quelques minutes après l'ascension, le maréchal se retira par une issue particulière des jardins, et fut salué de nouveau par les spectateurs. (Standard.)

—On lit dans un journal du comté de Sussex: «Un homme qui jouissait d'une certaine célébrité, et qui était bien connu dans le comté de Sussex sous le nom de Calculateur, George Watson, vient de mourir à Maresfield, à l'âge de cinquante-et-un ans. Sa mort a été accélérée par son obstination à vouloir quitter sa maison et à coucher dans les granges pendant l'hiver rigoureux que nous avons subi. Georges Watson, dont l'idiotisme était reconnu dans tout ce qui avait rapport aux choses ordinaires de la vie, était un calculateur de première force; sa mémoire était réellement étonnante; il pouvait préciser sans se tromper, l'endroit où il s'était trouvé tel jour et à telle heure, trente ans auparavant, quelles personnes se trouvaient alors avec lui et ce qu'il faisait et disait à cette époque.

Watson a vécu pendant long-temps avec un de ses oncles qui était fermier dans cette paroisse, et il récapitulait avec précision le nombre de moutons qu'il avait eus son oncle pendant tout le temps qu'il demeura avec lui, à qui ces moutons avaient été vendus et le prix que l'on en avait retiré. On lui a souvent demandé à quels jours de l'année était tombé le dimanche de Pâques depuis cent ans, et il ne s'est jamais trompé dans ses réponses. Il pouvait dire le jour de naissance et l'âge de tous les individus de sa connaissance aussi bien qu'eux-mêmes, et a souvent fait rire aux dépens de femmes d'un certain âge, en citant, en compagnie, la date exacte de leur naissance, sans jamais se tromper.

Mais un de ses amusements favoris était de récapituler le nombre d'aeres, le chiffre de la population, la hauteur du clocher de l'église et le poids des cloches de chaque paroisse du comté, ce qu'il faisait avec une exactitude merveilleuse. Plusieurs personnes qui connaissaient ce pauvre homme et qui s'intéressaient vivement à lui auraient voulu l'aider de leurs moyens; mais ses habitudes vagabondes l'empêchaient de se fixer quelque part et avaient fini par le faire renfermer dans la maison de travail, où il a reçu tous les soins possibles jusqu'au jour de sa mort.»

—Parmi les solennités qui ont eu lieu en province pour célébrer le jour du couronnement de la reine, il faut citer la magnifique banquet qui fut donné à Brighton aux quatre mille élèves des écoles publiques de cette ville.

A ce repas on servit un plum-pouding qui pesait deux cents quatorze livres et qui avait deux pieds six pouces de diamètre, et par conséquent environ sept pieds et demi de circonférence. Cet énorme pouding fut préparé et mis dans la chaudière le lundi 25 juin au matin, et il resta continuellement sur le feu jusqu'au jeudi 28, quatre heures de l'après midi, c'est à dire plus de trois fois vingt-quatre heures. Il occupait le milieu de la table et était accompagné de quatre cents petits poudings de diverses espèces.

Outre les vins et les liqueurs qui furent offerts aux convives, on avait mis à leur disposition 333 gallons (environ 1,700 pintes) de bières dans de petites bouteilles qui se trouvaient placées de distance à distance dans la salle et où les jeunes gens puisaient à volonté avec des cruchons en porcelaine.

—Suivant les dernières nouvelles du cap de Bonne-Espérance, un second corps de cultivateurs émigrants, conduits par Piet-Uys a été attaqué par les Zoolus; après que leur chef et dix d'entr'eux eurent été tués par les Africains, ils prirent la fuite et abandonnèrent tous leurs bagages. On craint que la répétition de ces escarmouches n'occasionne la guerre sur la frontière.

FRANCE.

Les journaux ont publié la lettre suivante, qui sert à montrer les illusions que se font les partis qui ne s'appuient point sur les principes.

LETRE DE M. LOUIS NAPOLEON BONAPARTE A M. LAITY. Arenenberg, 2 juillet.

«Mon cher Laity, «Vous allez donc comparaître devant la cour des pairs parce que vous avez eu ce généreux dévouement de reproduire les détails de mon entreprise, de justifier mes intentions et de repousser les accusations dont j'ai été l'objet. Je ne comprends pas l'importance que met le gouvernement à empêcher la publication de cette brochure. Vous savez qu'en vous autorisant à la publier, mon seul but a été de repousser les faibles calomnies dont les organes du ministère m'ont accablé pendant les cinq mois que je suis resté en prison ou sur mer. Il y allait de mon honneur et de celui de mes amis de prouver que ce n'était pas une folle exaltation qui m'avait amené à Strasbourg en 1836.

«On dit que votre brochure est une nouvelle conspiration, tandis qu'elle me justifie du reproche d'avoir jamais conspiré, et qu'il est dit dans les premières pages que nous avons attendu près de 2 ans pour publier les détails qui me concernent, afin que les esprits fussent calmes et qu'on pût juger sans haine et sans prévention.

«Si, comme j'aime à le croire, un esprit de justice anime la cour des pairs, si elle est indépendante du pouvoir exécutif, comme le veut la constitution, il n'y a pas possibilité qu'on vous condamne, car, je ne pourrais trop le répéter, votre brochure n'est pas un nouvel appel à la révolte, mais l'explication simple et vraie d'un fait qui avait été déguisé.

«Je n'ai d'autre appui dans le monde que l'opinion publique, d'autre soutien que l'estime de mes

concitoyens: s'il est impossible à mes amis et à moi de me défendre contre d'injustes calomnies, je trouverai que mon sort est le plus cruel de tous.

«Vous connaissez assez mon amitié pour vous pour comprendre combien je suis peiné de l'idée que vous pourriez être victime de votre dévouement; mais je sais aussi qu'avec votre noble caractère vous souffrirez avec résignation pour une cause populaire. On vous demandera, comme le font déjà certains journaux, où est le parti napoléonien? Répondez: le parti n'est nulle part et la cause partout.

«Dites qu'en vous autorisant à cette publication, mon but n'a pas été de troubler maintenant la tranquillité de la France ni de remuer des passions mal éteintes, mais de me montrer à mes concitoyens tel que je suis et non tel que la haine intéressée m'a dépeint.

«C'est pour ce motif que je tiens, comme vous le savez, à ce que l'honneur de l'aigle du 3 octobre reste intact malgré sa défaite et qu'on ne prenne pas le neveu de l'empereur pour un aventurier ordinaire. On vous demandera sans doute où vous avez puisé toutes les assertions que vous avancez? vous pouvez dire que vous les avez puisés dans ce que vous avez vu et ce que vous avez entendu; mais vous n'avez pas été garantis par des hommes dignes de foi.

«Adieu, mon cher Laity; j'espère encore dans la justice si l'intérêt du moment n'était pas la seule morale des partis.

«Recevez l'assurance de ma sincère amitié, «NAPOLEON-Louis.»

—Le Journal de l'Avenir a vidé tous les procès que l'autorité lui avait intentés. Le résultat de cette lutte est pour le gérant de cette feuille six mois d'emprisonnement, 2,200 fr. d'amende, et l'interdiction pendant un an de rendre compte des débats judiciaires.

—Le Progrès d'Arras n'est pas le seul poursuivi pour avoir répété l'article du Temps sur la séance secrète de la cour des pairs. La Feuille de Cambrai et le Libéral de Douai sont également traduits devant la police correctionnelle. C'est la suite du système de conciliation.

—Le duc de Nemours, débarqué à Boulogne le 18 au soir, est arrivé le 20 à Neuilly.

—Le roi des Belges doit partir aujourd'hui pour Bruxelles. Il arrivera juste pour recevoir les adresses des conseils provinciaux du Limbourg, du Luxembourg et du Brabant, en faveur du maintien de l'intégrité du territoire belge. (Commerce.)

—Le pont de Cuba, qui a donné lieu à des débats si animés, si aigres, si violents entre Bordeaux et Libourne, doit être un des plus curieux ouvrages d'architecture existant sur le continent européen. C'est un pont suspendu qui se compose de cinq travées ou arches longues de 300 pieds chacune. La longueur habituelle des ponts sur la Seine n'est que de 450 pieds. Le tablier ou plancher sera élevé définitivement de 70 pieds au-dessus des plus hautes eaux. Les chaînes de suspension seront supportées par de gigantesques colonnes en fer fondu, reposant sur des piédestaux de maçonnerie.

—On vient de découvrir des peintures anciennes sur les murs intérieurs de Notre-Dame. Le badigeon dont on les avait couvertes depuis plusieurs siècles peut-être avait caché jusqu'ici ces peintures, qui se trouvent dans un état de conservation remarquable.

—On lit dans un journal: «Il n'y a plus de larmes au château pour la mémoire, les grands services et les hautes vertus de M. de Talleyrand; les éléphants et les panégyriques ont fait place à une complète indifférence, et si l'on parle encore de l'ancien orateur du jeune établissement, ce n'est guère qu'avec l'expression d'une mauvaise humeur qu'on voudrait en vain déguiser: encore quelques jours, et l'on sera aussi sévère que l'histoire, aussi juste que l'opinion publique. D'où vient ce changement inattendu? Il court sur les causes d'une révolution si brusque une foule de commentaires et de rumeurs fort contradictoires.

Cependant on parle beaucoup d'un désappointement très-vif éprouvé par une espérance qui avait compté sur quelque généreux souvenir d'un illustre ami. M. de Talleyrand, qui avait une belle collection de tableaux et passait pour un amateur éclairé, avait, s'il en faut croire un bruit accrédité dans les salons, fait espérer, par des promesses souvent renouvelées à un mystérieux visiteur qui le consultait souvent, un legs qui devait flatter son goût pour les bons tableaux, surtout pour ceux qui ne lui coûtent rien. L'ouverture du testament, les recherches inutiles de certains codicilles dont on supposait l'existence ont dissipé des illusions long-temps entretenues par le malin vieillard qui, peut-être employait ce moyen pour fixer auprès de lui une amie d'un peu douteuse.

Au lieu des tableaux promis, le testateur a légué des conseils et des instructions gouvernementales qui forment un énorme cahier. Ce legs peu confortable a été accueilli, dit-on, comme une épigramme posthume.

—Des ordres très pressants ont été transmis, dit-on, par le télégraphe, pour accélérer les travaux de construction sur tous les chantiers de la marine. Tous les bâtiments en armenement paraissent prêts de recevoir une destination immédiate. Les permissions ont été retirées à tous les officiers destinés à être employés.

—Le père abbé de Géramb, procureur-général des maisons de la Trappe, est arrivé à Paris, venant de Rome, où il a passé l'hiver.

—SAINT-ETIENNE.—L'un des puits de la concession de Thiolière est en ce moment le théâtre d'un phénomène très-curieux: il s'y dégage une quantité si considérable de gaz, qu'il a fallu y suspendre l'exploitation. Le directeur y a établi un ventilateur aspirant qu'il a inventé il y a plusieurs années, et qui est fort ingénieux. (Mercure ségusien.)

—Une jeune dame de Strasbourg ayant perdu son procès, publia un factum contre les juges, les avocats et les avoués auxquels elle attribuait sa ruine; cette vengeance ne lui a pas sans doute suffi, car elle s'est rendue au cimetière, et s'est brûlée la cervelle sur la tombe d'une des personnes qu'elle avait le plus injuriées dans son pamphlet.

—DIEPPE.—De grandes joutes nautiques, à l'instar des regatta d'Angleterre, doivent avoir lieu prochainement sur notre belle rade; la ville, l'établissement des bains et ses abonnés ont fait les fonds des divers prix pour des joutes de natation, à la rame et à la voile, auxquelles les marins des ports de la Manche seront appelés à venir prendre part.

ESPAGNE.

MADRID, 12 juillet.—Une ordonnance ministérielle porte que tous les jeunes gens célibataires qui sont en prison et ne sont accusés d'autre délit que d'avoir servi dans les rangs des factieux seront incorporés dans l'armée. Cette mesure est générale pour toutes les provinces. (Gazette de Madrid.)

DARCA, 7 juillet.—(Correspondance du Correo Nacional.)

Division du général Pardini. Hier soir nous sommes arrivés ici, et nous attendons des ordres du général Oraa, qui arrivera aujourd'hui ou demain d'Alcañiz. Il a sous ses ordres 5 bataillons et plus de 500 chevaux. San Miguel et de Meer lui amèneront leurs troupes; son armée se composera alors de 11 bataillons et de plus de 1,000 chevaux. Il se dirige sur Morella. Je crois que la division Oraa occupera la ligne d'ici à Teruel.

Burgos, 5 juillet.—Le général don Lausano Sanz est arrivé ici. Il est investi du commandement des provinces de Santander, Soria, Logrono et Burgos avec les pouvoirs les plus étendus. S. Exc. ayant appris qu'une foule d'individus devaient paraître devant le conseil de guerre sous l'accusation de complot, se rendit à la prison et les mit en liberté en vertu de ses pleins pouvoirs. Nous demanderons à quoi servent les lois en Espagne. (Castellano du 9 juillet.)

Nous avons sous les yeux le Restaurateur Catalun, feuille qui se publie à Berga (Catalogne); nous y lisons la proclamation suivante que vient de publier le comte d'Espagne en prenant le commandement de l'armée royaliste.

«Catalans! «En me chargeant du commandement de l'armée et de la présidence de la junte supérieure de la principauté, que j'ai acceptés pour obéir à la volonté de S. M., je voudrais pouvoir vous annoncer la fin de vos souffrances et le terme de cette lutte. Si, dans ce moment, je ne puis vous donner cette espérance, ne doutez pas, Catalans, que le but constant de mes efforts sera d'obtenir cette paix après laquelle vous soupiriez, si vous suivez le sentier que la religion vous ordonne, et que le devoir de fidèles vassaux vous prescrit.

«En voyant les temples du Très-Haut profanés, ses ministres barbaquement assassinés, les asiles de la vertu violés, tous les hommes de bien recherchés et poursuivis, vos campagnes dévastées, vos fabriques dévorées par l'incendie, votre industrie anéantie, votre commerce aux abois, mon cœur souffre et gémit. Mon seul désir c'est de réparer tant de désastres, de soulager vos maux autant que je le pourrai, de réconcilier les esprits aujourd'hui divisés et d'ouvrir de nouveau à votre génie les sources de la richesse et de la prospérité. Pour obtenir ces biens sans aucun délai, deux choses sont devenues indispensables: subordination et discipline dans l'armée, soumission et bonne foi de la part des habitants paisibles. La loyauté et la valeur héroïques du soldat m'assurent les premières, vos vertus et votre propre intérêt me garantiront les secondes.

«C'est sur ces bases solides et avec l'aide du ciel que je vais entreprendre cette œuvre sainte et utile, dans laquelle je serai secondé par les honorables membres de la junte royale que j'ai l'honneur de présider, par les braves chefs de l'armée, et par vous tous enfin. Assez de sang espagnol a été versé, assez de lauriers ont grandi à l'aide de ce sang précieux. Il dépend de vous aujourd'hui que nous nous consacrons à les cultiver d'une manière plus glorieuse et plus utile en les unissant à l'olivier toujours vert. Oubliez les fautes passées. Demeurons convaincus qu'il n'y a point de félicité, si ce n'est sous le sceptre paternel de notre magnanime souverain. Sa sévère justice assure la sécurité, et donne de douces espérances à ses serviteurs; sa clémence infinie est acquise aux hommes imprudents.

«Faisons un commun effort, et dans peu de jours nous comblerons de joie le cœur de S. M., lorsque je lui dirai: Sire, la discorde révolutionnaire a cessé d'exister en Catalogne. La constance de vos serviteurs fidèles, le retour à la raison des hommes séduits et le sincère repentir des obstinés l'ont détruite à jamais.

«Catalans: qu'il me soit permis de verser avec vous ce baume consolateur dans l'âme du plus vertueux des rois, et je terminerai avec bonheur ma carrière.

Berga le 4 juillet 1838. «LE COMTE D'ESPAGNE.»

PORTUGAL.

—On lit dans le Courier: «Le paquebot à vapeur le Liverpool, est arrivé dimanche à Falmouth, nous a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 11 courant; aucun changement de ministère n'avait eu lieu, et les dissidences qui existaient précédemment dans le cabinet semblaient apaisées pour le moment. Les élections ne devaient pas avoir lieu jusqu'à la fin du mois d'août. Une ville nouvelle, appelée Mindello, doit être construite dans l'île Saint-Vincent et élevée à la dignité de capitale des îles du Cap-Vert. C'est à Mindello que don Pedro effectua, il y a six ans, son premier débarquement en Portugal.

ALLEMAGNE.

BAVIÈRE.—MUNICH, le 2 juillet.—M. le professeur Steinheil a terminé les recherches que le gouvernement royal l'avait chargé de faire sur la route en fer de Nuremberg à Furth, afin de découvrir si les rails peuvent servir de conducteurs aux télégraphes électriques et galvaniques. Les résultats de ces recherches sont très favorables. M. Steinheil a trouvé que les orniers en fer peuvent non seulement transmettre le fluide électrique et galvanique, mais qu'elles le peuvent de plusieurs manières. On assure que le choix que le gouvernement fera entre ces différentes manières, dépendra uniquement de considérations financières.

HANOVER, 9 juillet.—Il serait inutile de s'épuiser en conjectures sur la phase nouvelle dans laquelle vont entrer nos affaires publiques par suite de la résolution du 5 juin. Jusqu'à présent, du moins, personne n'a pu déterminer la marche que suivrait le cabinet. On sait seulement que S. M. a tenu le 7 un conseil avec M. Scheele, qui a duré plusieurs heures, et que la marche à suivre désormais par le ministère y a été décidée.

(Gazette d'Augsbourg, 14 juillet.)

HESSE-CASSEL, 14 juillet.—Dans la séance des états du 12 courant, le commissaire du gouvernement a donné lecture de l'ordonnance suivante rendue par S. A. R. le prince héréditaire: «Nous, Frédéric Guillaume, etc.,

«Nous, Frédéric Guillaume, etc., dans la loi de finances, un article de recettes, nous leur avons fait des communications ultérieures, dans l'espoir qu'ils reviendraient de leur erreur, et rentreraient dans le sentier du devoir. Toutefois, les résolutions adoptées par l'assemblée, le 10 de ce mois, nous ont convaincu que la majorité ne s'est pas encore pénétrée suffisamment de ses devoirs envers notre gouvernement et envers les pays, conformément au vœu de la constitution. Bien que des considérations paternelles nous aient détourné d'adopter des moyens de répression plus énergiques, nous ne pouvons cependant hésiter à rompre tout rapport ultérieur avec l'assemblée, attendu que cela serait inutile et entraînerait, d'ailleurs, des frais considé-

rables pour le trésor, nous réservant toutefois d'adopter telles mesures que l'intérêt et la dignité de notre trône et de notre maison, ainsi que les besoins de l'administration et le bien de nos sujets pourront nous suggérer.

Fait à Wilhelmshell, le 12 juillet 1838.

Signé Frédéric Guillaume HAUSTRIUS. Le commissaire du gouvernement allait donner lecture d'une seconde ordonnance, lorsque M. d'Eschwege s'approcha de lui pour lui dire quelques mots. «Le secrétaire répondit qu'il se retirait pour quelques instants. A son retour, il donna lecture d'une ordonnance de dissolution. Les députés et le public se retirèrent immédiatement. (Gazette de Cassel.)

—On écrit de Francfort, 12 juillet: «La Prusse et la Confédération germanique ont résolu de déployer tout l'appareil de forces nécessaire pour empêcher la Belgique de s'opposer à l'exécution du traité des 24 articles. On porte, en effet, à 60,000 hommes les contingents qui seront envoyés dans le Limbourg. On nous écrit aussi de la Prusse rhénane que toutes les forteresses de cette province reçoivent en ce moment des munitions et des provisions nouvelles, ce qui paraît d'autant plus nécessaire que les anciennes provisions et munitions ont été vendues il y a quelques mois.» (Mercure de Francoie.)

—HANOVER, 11 juillet.—Le célèbre astronome Herschell, qui a été créé baronnet à l'occasion du couronnement de la reine Victoria, est arrivé ici hier pour faire une visite à sa famille. M. Herschell a trouvé ici sa sœur, qui, bien qu'arrivée à l'âge de 88 ans, manifeste encore le goût le plus prononcé pour les sciences et les arts. (Corr de Hambourg du 14.)

—HAMBURG, 14 juillet.—Le grand-duc héritaire est arrivé hier matin à dix heures, après un trajet de dix-sept heures, de Copenhague à Transseude. Le prince, après avoir pris un peu de repos, a continué son voyage vers Lubeck, où il a passé le reste de la journée et la nuit. Ce matin, S. A. R. s'est rendue à Mollu pour continuer sa route directement vers le Hanovre sans s'arrêter à Hambourg. Les préparatifs faits ici pour sa réception ont été contremandés. (Boersen-Hall, 14 juillet.)

AFRIQUE.

On lit dans un journal de Stuttgart: «Nous venons de recevoir des nouvelles jusqu'au 23 février dernier de notre compatriote le docteur Russegger, qui voyage dans l'intérieur de l'Afrique, et qui, à cette époque, allait s'embarquer sur un bâtiment qui devait remonter le fleuve Bleu, en se rendant de Semar à Roshensh. Il avait visité les montagnes de Paghzogh et les immenses plaines voisines, où l'herbe avait atteint une hauteur de dix à douze pieds, contrée remarquable par le grand nombre de lions qui s'y trouvent, et dont on entend sans cesse les épouvantables rugissements sur les bords du Tomnat dans la Nigritie.

«M. Russegger examina les établissements dans lesquels on retire par le lavage les paillettes d'or qui charrient les sables de cette grande rivière.

«Pendant qu'il se promenait aux environs, le roi noir d'Assoua, qui porte le nom de Mek, arriva à cheval. Ce souverain accueillit M. Russegger avec de grandes démonstrations d'amitié, et le lendemain il lui offrit pour lui-même et pour ses compagnons de voyage des présents consistant en un manteau de drap rouge, quelques chaînes, des pantalons blancs en toile très large, un sabre de forme turque et plusieurs autres objets de même valeur.

«Dans la vallée, près de la petite rivière Adj, M. Russegger trouva une couche de sable arifère d'une étendue de trois quarts de lieue, et d'une épaisseur de plus de deux pieds, laquelle contient à peu près 7 kilogrammes et demi d'or fin par cinq cents quintaux métriques; environ la moitié de ce qu'en rendent les sables du Tomnat. La végétation autour de cette plaine sablonneuse est très abondante; on y voit aussi un très grand nombre de gallinacés qui ressemblent aux perdrix de l'Europe; seulement les couleurs de leur plumage sont beaucoup plus éclatantes.

«M. Russegger a visité le pays des Schengollou et y a pénétré au-delà du point où sont parvenus les autres voyageurs européens. Ce pays, qui est gouverné par le roi Chouchoth, s'étend, dans la direction de l'est à l'ouest, depuis le pays des Gallas jusqu'à Schebeld, longueur qu'on peut évaluer à trois journées de chemin. Les Gallas sont gouvernés par un roi nommé Verschontellé, qui réside à Lercha.

«Un général égyptien arriva dans le pays des Schengollou, à la tête d'un corps de troupes, et leur demanda des vivres. Comme les Schengollou les refusèrent, et retirèrent prisonniers les messagers du général, celui-ci les fit attaquer par ses troupes, et il s'enzaga entre les deux partis un combat sanglant, pendant lequel les Egyptiens s'emparèrent du beau village de Beni Schongollo et le réduisirent en cendres.

«M. Russegger, qui, sur une hauteur voisine, fut témoin oculaire de ce combat, assure que les deux parties y commirent les cruautés les plus atroces. Du même point, il vit une partie de l'immense plaine des Gallas, qui s'étend du 10e au 16e degré de latitude septentrionale du grand plateau qui va en s'inclinant imperceptiblement jusqu'à la pointe méridionale de l'Afrique, et qui est habitée par des peuplades nomades et sédentaires entièrement inconnues aux Européens.

«Le bras principal du Nil, dit M. Russegger, prend sa naissance à un point éloigné de dix à onze journées de chemin de la même hauteur, et qui, par conséquent, est tout près de l'équateur. Il se réunit dans la plaine du Doka à un autre bras du même fleuve.»

REGATTA.

CHEBOURG.—Plusieurs beaux yachts anglais ont visité notre port pendant la semaine dernière, et quelques-uns se proposent de revenir encore pour l'époque de nos courses. Parmi ces yachts se trouvait le plus fin voilier d'Angleterre, le cutter l'Alar, de 193 tonneaux, appartenant à M. Joseph Weld de Lulworth-Castle.

Le yacht l'Alar a toujours été vainqueur dans les nombreux regattas auxquels il a pris part; on cite parmi ses concurrents les plus redoutables les cutters Louisa, de 162 tonneaux, l'Arundel, de 190 tonneaux, au duc de Norfolk. C'est M. Weld qui a fait les plans de tous les yachts qui lui ont appartenu; on en compte plusieurs dans le Royal Yacht Squadron, avec lesquels il a gagné des coupes en or d'une valeur qui s'élève à plusieurs mille liv. st.

L'année dernière, les Américains, chez lesquels la réputation de l'Alar avait fait bruit, adressèrent un défi à M. Weld; ils lui offrirent d'envoyer un schooner qui jouterait contre son yacht pour un pari de 10,000 livres sterl. (250,000 fr.), et ils dési-

gnait un trajet assez long à parcourir dans la Manche; à peine ce cartel fut-il ébruité, que M. Weld regarda de toutes parts des propositions pour soutenir son pari. Les uns offrirent de contribuer pour 200 liv. st., les autres pour 500, d'autres pour 1,000; ce fut au point qu'en peu de jours il avait trouvé, sans le désirer, des actionnaires pour près de 20,000 liv. sterl. M. Weld répondit aux Américains non seulement il acceptait le défi, mais qu'il était disposé à tripler le pari, si cela pouvait les arranger. Depuis lors les Américains n'ont pas donné de leurs nouvelles.

Un des plus rapides trajets faits par l'Alarm eut lieu en 1833, lorsqu'il quitta la rade de Cherbourg pour retourner à Lympington, dans l'intérieur de l'île de Wight, distance approximative de vingt six lieues; il parcourut ce trajet en six heures un quart."

QUEBEC:

JEUDI, 6 SEPTEMBRE, 1838.

Par le *Charlevoix*, arrivé ce matin à dix heures nous avons reçu les journaux de Montréal d'hier, avec des journaux de Kingston et de New-York de samedi soir. Nous avons par notre correspondance des avis de cette dernière place de dimanche, mais qui n'annoncent rien de nouveau.

On lit dans un journal de la Nouvelle-Orléans du 14 août:

"Nous apprenons d'un passager arrivé dimanche dernier de la Havane, qu'une escadre française, composée d'une frégate, une corvette et deux bricks de guerre, était passée devant ce port, quelques jours avant son départ, se dirigeant au golfe du Mexique."

Un journal du 19 dit qu'on attendait sur les côtes du Mexique une escadre française de quinze voiles.

Les journaux de Montréal d'hier disent qu'un voyageur arrivé la nuit précédente, par les diligences du Haut-Canada, rapportait que les criminels condamnés à être exécutés à Niagara vendredi, veille de son départ de Toronto, n'avaient pas été, et qu'ils avaient dû obtenir un sursis.

M. LUCHANAN, consul de S. M. B. à New-York, est arrivé à Montréal avant-hier, et en est reparti le soir pour Québec, à bord du bateau à vapeur

On verra, par l'extrait suivant de la Gazette de Montréal, que le procès de Jalbert, accusé du meurtre du lieutenant Weir, a été ajourné, à cause de l'absence des principaux témoins à charge qui avaient reçu des assignations. On apprend par d'autres voies qu'il y avait des preuves suffisantes contre les accusés du meurtre de Chartrand.

"Le procès de Jalbert, un des meurtriers du lieutenant Weir, qui était fixé pour aujourd'hui, a été ajourné. Cet événement inattendu a été le résultat d'un complot pour frustrer la justice en enlevant ou séduisant les témoins assignés de la part de la couronne. En appelant les noms de ceux qui avaient reçu des assignations, on a trouvé que les témoins les plus essentiels étaient absents. Le procureur général a proposé en conséquence l'ajournement d'un procès qui, si l'on y persévérait, ne serait qu'une moquerie de la justice publique: les avocats du prisonnier s'opposèrent à l'ajournement, se fondant sur quelque défaut de forme ou manque de diligence. Mais la cour a décidé sur-le-champ que toute la diligence possible avait été exercée de la part de la couronne, et que l'ajournement du procès était de nécessité. Nous n'ignorons pas les manœuvres qui ont été mises en usage ni les déceptions qui ont été employées pour faire disparaître quelques-uns et pour corrompre d'autres des témoins dans cette affaire atroce. Le procureur-général a fait ce que son devoir lui prescrivait, et nous ne pouvons croire que la persévérance et l'énergie des officiers de la couronne n'assurèrent pas encore à une société outragée quelque rétribution pour le meurtre affreux qui a été commis. Jalbert a été renvoyé en prison."

En conséquence de la mort de M. T. M. SMITH, éditeur du *Morning Courier*, enlevé subitement à ses amis et à la société par une inflammation d'intestins, M. THOMAS MITCHELL annonce qu'il reprend temporairement la direction de ce journal.

Un homme du nom de Harkins a été arrêté aux Trois-Rivières dans l'acte d'essayer d'engager des soldats à désertir, par des offres d'argent. "On ne saurait trop louer, dit le correspondant de la *Gazette de Montréal*, la conduite du jeune dragon de la garde qui, fidèle à son drapeau, refusa l'appât doré, et informa son officier supérieur de la tentative insidieusement faite pour l'induire à désertir. Harkins sera jugé, dit-on, à la cour criminelle qui s'ouvre aux Trois-Rivières le 13 du courant."

[CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.]

"Montréal, mercredi soir, 5 sept. "La malle de New-York de dimanche matin n'a pas apporté aujourd'hui de nouvelles plus récentes d'Angleterre, ni rien qui soit de nature à intéresser. "Les journaux du Haut-Canada vont jusqu'au 1er septembre, de Kingston, et au 30 août de Toronto. Ils ne contiennent rien d'intéressant."

Nous regrettons d'apprendre que dans la nuit de lundi à mardi, un incendie, qu'on a lieu d'attribuer à la malveillance, a consumé la brasserie et bâtiments en dépendants, au nombre de six ou sept, appartenant à M. Samson Buttery à Sorel, avec tout ce qu'ils contenaient. C'est avec peine M. Buttery a pu sauver ses hardes et ses meubles de ménage. Il n'avait rien d'assuré. Il avait été menacé quelque temps auparavant d'une catastrophe ou d'une autre.

COURSES DE QUÉBEC.—SECOND JOUR.—Le temps était superbe, et la foule aussi grande que la veille. Son Excellence le Gouverneur-Général était présent.

La première course (*hurdle-race*) a été gagnée par *Waverley*, appartenant à M. Richards, contre *Black Hawk*, *Hollicking Bob*, *Veteran* et *Shamrock*.

La seconde (la coupe du gouverneur) par *Black Prince*, au capitaine Couroy, contre *Timoleon*, *Flying Childers*, *Negotiator*, *Mocassin*, *Celeste*, *Shillelah*, *Maria*, *Beau* et *Pleta*; Son Excellence ayant bien voulu permettre que la course eût lieu entre ces sept chevaux, quoique d'après les conditions primitives il dût y en avoir au moins dix.

La troisième (*Quebec stakes*) a été gagnée par *Rival*, à M. Yarker, contre *Duroc* et *April Fool*.

La quatrième (*Beaten Plate*) par *Richmond*, au lieutenant Guy.

Le plus grand ordre a régné pendant les courses. On a eu cependant à regretter un accident arrivé à un jeune enfant qui s'était imprudemment avancé avec d'autres personnes en dedans de la haie et qui a eu la jambe cassée par un des chevaux que son *jockey* n'a pu retenir en arrivant au but.

LE REGATTA.—Le vent étant nord-ouest, les courses nautiques ne commencèrent hier qu'après une heure. De même que les courses de chevaux, elles ont été favorisées par le beau temps.

Entre 2 et 3 heures, Son Excellence le comte de Durham, avec la comtesse et sa famille, se rendit à bord du vaisseau de S. M. le *Malabar*, qui, ainsi que

les autres bâtiments de guerre dans le port, avait ses matelots sur les vergues, et qui tira une salve à l'arrivée de Son Excellence. Tous les bâtiments de guerre et du commerce étaient ornés de pavillons.

Après avoir visité le *Malabar*, Son Excellence alla à bord de la corvette *Race-horse*, qui appareilla aussitôt, et descendit jusqu'à l'île d'Orléans avec les chaloupes à voiles. Son Excellence débarqua vers 5 heures et demie, au bruit d'une nouvelle salve d'artillerie.

Le port a présenté pendant la journée l'aspect le plus animé et le plus pittoresque. Outre les embarcations légères, deux bateaux à vapeur chargés de monde et richement décorés, avec de la musique à bord, suivaient les courses.

La course entre les Yachts, au nombre de 10, pour la coupe du gouverneur-général, évaluée £25, a été gagnée par celui de M. Gilmour, *Victoria*; le prix de la course entre les chaloupes à six rames, par celle du capitaine Villiers, *Death*; celui de la course entre les chaloupes à quatre rames, par celle du *Quebec Rowing Club*.

Mardi soir, des rixes qui auraient pu devenir graves, eurent lieu sur les plaines, à la taverne de Connolly, entre des soldats et des citoyens qui se battirent à coups de poings et de projectiles de toute espèce. La police était près de là; mais l'inspecteur n'ayant pu engager, par la persuasion, les combattants à se disperser, il envoya chercher un renfort de troupes et fit la lecture du *riot act*, ce qui eut l'effet désiré. Quinze ou vingt arrestations furent opérées le soir même ou le lendemain matin. Un des individus arrêtés avait en sa possession 25 mouches de soie, que les propriétaires peuvent aller réclamer au bureau de la police.

Un homme a été trouvé mort hier matin près de chez M. Layfield, sur le chemin de Sainte-Foi, avec des marques de violence qu'on pense avoir été causées par les roues d'une voiture.

PRISON DE QUÉBEC, 1ER SEPTEMBRE 1838.

Prisonniers sous sentence.....	28
D. attendant leur procès.....	63
D. militaires.....	1
Personnes dérangées, vagabondage etc.....	118
Total.....	210

Sur ce nombre il y a 61 femmes.

On lit dans le *Mercury*:

"Nous sommes autorisés à dire que les commissaires des terres de la couronne et de l'émigration ont presque achevé leurs enquêtes dans cette province. Sous les commissaires émancipés pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, le major Head a été nommé assistant commissaire et envoyé à ces colonies dans le but de recevoir des témoignages. Il lui est enjoint de revenir au siège du gouvernement général vers le commencement d'octobre. M. Hanson, l'autre assistant commissaire, avec le secrétaire de la commission se rend à Toronto afin de faire les enquêtes nécessaires dans le Haut-Canada. On s'attend à ce que les commissaires auront terminé leur investigation vers le commencement d'octobre et qu'ils feront leur rapport avant la fin de ce mois. Nous sommes informés que le rapport ainsi que les minutes des témoignages seront publiés pour l'information des colonies avant d'être transmis en Angleterre."

NOUVELLE BANQUE.—Nos concitoyens doivent être informés qu'il s'est établi une maison de banque depuis quelques jours dans notre ville, sous le titre de Banque de l'Union, (*Union Bank*). C'est une maison américaine, ayant un capital assez considérable et connue sous la raison de H. GRAY & Co. Elle fait principalement le change sur New-York et sur toutes les villes des Etats-Unis, avec lesquelles elle a des correspondances. Ses billets sont extrêmement élégants, et difficiles à contrefaire. (*Populaire*.)

DECES.

Lundi dernier, à Ste-Anne de la Paroisse, demoiselle Marguerite Dorion, sœur de P.-Ant. Dorion, écuyer, de cet e paroisse, à l'âge de 28 ans.

Le 1er septembre, âgé de 12 mois, Eugène André-Napoléon, enfant d'Eugène Trudeau, écuyer.

AVIS est donné à ceux qui doivent à la succession de feu AMBROISE LAUREL DE ANGÉ, en son vivant pilote et gardien des phares du Richelieu, ou à qui il est dû par la dite succession, de régler d'ici au 1er janvier prochain, avec le soussigné exécuteur testamentaire du défunt.

Ed. FAUCHER, Proc. curé de L'Assommoir, Leblanc, 1er septembre 1838.

TOUS ceux qui ont la succession de feu M. LOUIS JUCHEREAU DUCHESNAY, écuyer, sont priés d'envoyer leurs comptes chez monsieur LELIEVRE, notaire, à l'adresse du soussigné, et ceux qui doivent à cette succession sont instamment priés de payer à

ANT. J. DUCHESNAY.

4 septembre 1838.

MADAME BODILLY, de Paris, à l'honneur d'annoncer qu'elle est maintenant prête à donner des leçons particulières de langue française, à domicile, aux conditions les plus raisonnables. Elle s'assure que sa méthode d'enseignement donnera toute satisfaction aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les ordres seront reçus chez M. Roy, marchand de tabac, à la Basse-Ville, ou chez M. Pierre Drollet, forgeron.

Mme. B. a enseigné dans quelques-unes des premières familles en Angleterre, en Irlande, à Guernesey, à Jersey, et dernièrement à Montréal.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comités de Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska, aura lieu au Bureau ou Secrétaire de la compagnie, rue des Champs en la ville des Trois-Rivières, le 15 septembre prochain, à ONZE heures du matin, auquel temps on soumettra un état général des affaires de cette institution et on procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année prochaine, en conformité aux actes du parlement provincial qui incorporent la dite compagnie et suivant les règlements d'icelle.

P. B. DUMOULIN, président.

J. P. BUREAU, R. J. RIMBERT, H. F. HUGHES, CHARLES MALHOT, JEAN DESFOSSÉ, EDWARD BARNARD, WILLIAM C. H. COFFIN, THOMAS BURN, FERRÉ DESFOSSÉ.

Bureau du Secrétaire de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comités de Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska. Trois-Rivières, le 25 août 1838.

\$200 DE RECOMPENSE.

PERDU, le 9 août, entre 11 et 5 heures, entre Lorette et le lac Saint-Charles, un PORTE-FEUILLE couleur pourpre, contenant 1,500 piécettes en billets de la Banque des Etats-Unis et quelques piécettes d'or étranger. Toute personne qui le rapportera à J. C. REIFFENSTEIN, rue de la Montagne, n. 6, recevra la susdite récompense.

N. B. Les numéros des billets perdus ayant été arrêtés, ils ne seront pas seulement inutilisables à celui qui les aura trouvés, mais tendant à sa conviction. Québec, 10 août 1838.

VENTE A L'ENCAN.

PAR A. J. MAXHAM.

IMMEUBLES.

Le 20 SEPTEMBRE prochain, à UNE HEURE précise, les immeubles suivants, situés à Près-de-ville: 1. Un terrain, contenant 50 pieds de front, sur 100 de profondeur, appartenant à M. P. Daly et de l'autre par M. John Hummel. 2. Un LOT DE GREVE en fr. du terrain ci-dessus, s'étendant environ 114 pieds jaux'eux profonds. 3. Un EMPLACEMENT avec MAISON dessus construite, en face de la propriété de M. Hummel, de 32 pieds de front sur 25 de profondeur. 4. Un TERRAIN vacant, joignant le précédent, et contenant 45 pieds de front. Ces terrains sont propres à bâtir, et toute information à leur sujet sera donnée au bureau du soussigné. A. J. MAXHAM. 30 août 1838.

MUSIQUE.

SIGNOR VINCENT MAZZOCCHI, maître de musique d'Ancone (Italie) à l'honneur d'informer les dames et messieurs de Québec et des environs, qui désirent ouvrir une académie de musique vocale et instrumentale, il vient de faire les arrangements nécessaires dans la maison, rue du Palais, vis-à-vis de la demeure de M. BALAZETH, où les amateurs de musique trouveront un prospectus de ses conditions. Il ose espérer que la longue expérience qu'il s'est acquise dans l'enseignement de cet art, et son assiduité lui mériteront l'encouragement et l'approbation des dames et messieurs de ce pays. 17 juillet 1838.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des demandes contre la succession de feu dame MARGARET MANDLER, on son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLES, écuyer, sont priés d'envoyer leurs comptes, et de se faire reconnaître soit au notaire soussigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuyer, à Québec, ou JOHN MACLEOD, écuyer, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer 15 décal au dix exécuteurs.

LOUIS PANET, notaire. Québec, 21 mai 1838.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. DEPARTEMENT DES BOIS ET FORETS. Québec, 22 août 1838.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la vente annuelle de LICENCES pour couper du bois dans les districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal, aura lieu à ce Bureau, JEUDI, le 13 SEPTEMBRE, à MIDI, et pour le district de Gaspe, dans Carleton, au Bureau de WILLIAM McDONALD, écuyer, Agent pour le Département des Terres pour ce district, LUNDI, le 1er jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Mise à prix pour le bois de Chêne, 7 s. 6 d. Pin Rouge, 5 s. 6 d. Pin Blanc, 5 s. 6 d. Billots de Pin Rouge de 12 pieds, à 7 s. 6 d. Pour chaque Do de Blanc, 5 s. 6 d. Do d'Épinette, 2 s. 6 d. Bois non-énumérés, sur le pied de £10 pour chaque £100 de valeur estimée.

CONDITIONS: Un quart du prix d'achat devra être payé comptant, les trois autres quarts le 1er octobre 1839, pour lesquels on exigera une obligation avec des sûretés suffisantes. Le tout payable en monnaie ayant cours dans cette province.

Les personnes désirant acheter, doivent filer une spécification des morceaux pour lesquels elles veulent estimer pour le bois; lesquelles doivent être remplies le jour précédent la vente.

Lorsque des licences sont exigées pour des terres arpentées, les lots et rangs devront être spécifiés.

Toutes personnes tenant licences doivent sur réquisition de la faire, se présenter aux maîtres de parcs, qui pourront être nommés par ce département pour inspecter les débits de bois dans les différents districts.

Les différents papiers publiés dans cette province sont requis d'insérer le susdit avisement une fois par semaine dans leurs langues respectives jusqu'au 11er jour de septembre prochain; mais ces bureaux qui ont émis plus d'un papier, inséreront cet avisement dans celui qu'ils considèrent leur principale publication.

\$4,000 DE RECOMPENSE.

VU que WILLIAM COATES, de la Cité de Québec, dernièrement Premier Commis de la branche de la Banque de Montréal, établie à Québec, est accusé d'avoir frauduleusement volé dans le mois de Février dernier, du montant de la dite Banque à Québec, une grande quantité de billets de banque de la dite Banque de Montréal, au montant de près de DIX MILLE livres courant; et vu que ledit William Coates est incarcéré dans la prison commune du district de Québec pour suite son procès sur la dite accusation; et vu que la plus grande partie des billets de banque ainsi volés comme susdit, n'a pas été encore trouvée, avis est par le présent donné que la récompense susdite de MILLE LIVRES COURANT, sera payée à aucune personne ou personnes qui donnera des informations au moyen desquelles la totalité des dits billets ainsi volés sera retrouvée, et une portion de la dite récompense en proportion au montant qui pourra être ainsi recouvré, en s'adressant au soussigné au bureau de la dite banque, rue St-Pierre, à Québec.

A. SIMPSON, caissier.

DOCTRINE DE L'EGLISE CATHOLIQUE D'IRLANDE, ET DE CELLE DU CANADA, SUR LA RÉVOLTE.

RECUEIL DE PIÈCES CONSTANT L'UNIFORMITÉ DE CETTE DOCTRINE DANS LES DEUX PAYS, ET SA CONFORMITÉ AVEC CELLE DE L'EGLISE UNIVERSELLE.

CET ouvrage, formant un volume de 129 pages in-12, est maintenant en vente au bureau de la *Gazette de Québec*, prix, broché, 18. 5d. Il contient les pièces suivantes, avec un avant-propos et des notes: 1. Adresse des Evêques, du Clergé, de la Noblesse et des gentilshommes catholiques d'Irlande à Son Excellence le Lord-Lieutenant, du 20 mai 1798, signée par vingt-neuf évêques, et plus de deux mille autres ecclésiastiques; 2. Réponse de Son Excellence, à cette adresse; 3. Remontrance des Evêques, du Clergé, de la Noblesse et des gentilshommes d'Irlande, du 28 mai 1798, adressée aux perquisitions, professant la religion catholique, s'étaient révoltées contre le gouvernement, mêmes signatures; 4. Remontrance du docteur Dillon, évêque catholique de Kilmacough et Kildara, aux peuples de ces diocèses; 5. Remontrance du docteur Moylan, évêque de Cork; 6. Remontrance du docteur Coppinger, évêque de Clonke et Ross; 7. Lettre pastorale du docteur Troy, archevêque du Dublin; 8. Remontrance lue par ordre du même dans toutes les églises catholiques de l'archevêché de Dublin, et adoptée par le clergé du diocèse de Waterford; 9. Remontrance du docteur Young, évêque de Limerick; 10. Remontrance des sept évêques de la province de Munster, aux évêques de leurs diocèses; 11. Lettre du docteur Hussey, évêque de Waterford, au docteur Hearn son vicaire-général; 12. Lettre du docteur Troy, archevêque de Dublin, à tous les pasteurs du diocèse, avec une exhortation et une formule de sentence d'excommunication qu'il a prononcée de lire à chaque messe; toutes les pièces précédentes à l'occasion de la révolte de 1798; 13. Lettre pastorale du docteur Doyle, évêque de Kildare et Leighlin, à l'occasion des troubles de 1822; 14. Mandement de Mgr. Briand, évêque de Québec, à l'occasion de la révolte des anciennes colonies et de l'invasion de 1775; 15. Circulaire adressée par Mgr. Hubert, évêque de Québec, à Mgr. les curés du diocèse, en 1795, lorsque la province était menacée d'invasion par une flotte française partie des côtes des Etats-Unis; 16. Mandement de Mgr. Plessis, évêque de Québec, à l'occasion de la guerre de 1812; 17. Mandement de Mgr. Lartigue, évêque de Montréal, du 24 octobre 1837, (adopté par l'évêque et le clergé catholique du Haut-Canada); 18. Mandement de Mgr. Signay, évêque de Québec, du 11 décembre 1837; 19. Mandement de Mgr. Lartigue, évêque de Montréal, du 8 janvier 1838; 20. Lettre Encyclique de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques, du 25 juin 1854.

VINS DE CHAMPAGNE ET DE BORDEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir par la *British Queen*, de Bordeaux: Cent panier, d'une douzaine chaque, Rilly Mousseux, et Ay. Mousseux, de Jacob & Comp. de Rheims. —AUSI— 50 caisses vin de Bordeaux, 5 douz. chaque, de Johnston & Comp.

RYAN FRERES, Commercial Chambers, No. 6. Québec, 20 août 1838.

EN débarquement du *Vieufort*, de Londres: 50 tonnes rhum fort (50, O. P.) 120 do do des lous vin vent 60 barriques eau-de-vie (marques de Martell, Hennessy, et Pinet) 10 do vin de Porto 40 caisses Champagne 4 do Hoek 200 barriques sucre raffiné 100 boucarts sur de Russie, première qualité 400 caisses thé, twankay, hyson, hyson-skin, sou-chang et bohé 100 boucarts Porter de Barclay 100 caisses raisins 50 do de bouchons fleurs 50 caisses fruits confits et conservés, oranges, écrou de citron et de limon, groseilles, &c. &c. 4 caisses argent d'Allemagne, parfumeries, &c. 1 do biscuits de fantaisie, en caisses de fer-blanc 600 boîtes vitres 70 paniers d'os 10 boucarts Flint glass

—Attendu de jour en jour— 400 tonneaux sel de Liverpool à vendre par SYMES & ROSS. Québec, 15 août 1838.

EN débarquement du *Condor*, venant de la Jamaïque: 51 barriques, 45 tierces, 103 quarts sucre brillant de la Jamaïque 70 tonnes rhum de la Jamaïque très-fort —Et, en magasin, 250 tonnes rhum de la Jamaïque, de Démérara et de la Grenade; sucre en barriques, tierces et quarts; café, piment, jus de citron, acajou, g'raac, huile de loup-marin, saumon en tierces et quarts, farine à pâtisserie en demi-quarts.

DONALD FRASER. Québec, 11 août 1838.

EN DEBARQUEMENT, de l'EMANUEL, et à vendre par les soussignés: TRENTE-UN quarts bouillons de cuivre assortis, 9 caisses cuivre à doubler assorti 1 boucarts clous et anneaux de cuivre 40 sacs bouchons à vin et à bière.

Wm. PRICE & Co. Québec, 1er juin 1838.

A VENDRE, CINQUANTE milliers BRIQUES de front supérieures. S'adresser à TREMAIN, WHITE & Co. Québec, 9 juillet 1838.

MOIR étant sur le point de retourner en Angleterre pour s'y fixer, nous faisons savoir qu'il s'est retiré de la société TREMAIN & MOIR, en faveur de M. J. C. WHITE, et qu'il cesse de ce jour d'avoir aucun intérêt dans cet établissement. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler de compte avec MM. TREMAIN, WHITE & Co. qui ont été autorisés à donner quittance, et à clore les affaires de la dite société.

W. TREMAIN, PATRICK MOIR. Québec, 22 mai 1838.

LES soussignés étant entrés en société sous la raison TREMAIN, WHITE & Co. à Québec et TREMAIN & Co. à Montréal, ont l'honneur d'affirmer leurs services comme agents généraux et marchands commissionnaires.

W. TREMAIN, J. C. WHITE. Québec, 22 mai 1838.

LE soussigné vient de recevoir par la goëlette *Lazy*, du Nouveau-Brunswick, et offre en vente: 50 tonnes rhum de la Jamaïque fort 40 boîtes thé twankay. —ET— 800 peaux s'écas. R. PENISTON. Québec, 11 juillet 1838.

LES soussignés viennent de recevoir par l'*Albatros*, et offrent en vente: Cent barils tabac en torquettes supérieur 50 boîtes raisins 10 futailleries mélasse.

HENDERSONS & Co. rue St-Pierre. 11 juillet 1838.

LE soussigné vient de recevoir, au n. 16, rue St-Pierre, 150 octaves, de 16 gallons chacune, de VIN DE XERES supérieur, mis en baril expés pour l'usage des familles, et qui vendra à un prix très-médiocre.

JOHN SINCLAIR. Québec, 16 juin 1838.

LES soussignés viennent de recevoir par le *Duchfort* et ont à vendre: 575 boîtes vitres (crown glass) 7 1/2 x 6 3/4 8 1/2 x 7 1/2 8 x 6 1/2 9 x 7 1/2 10 x 10

CHAS. E. LEVEY & Co. Québec, 9 mai 1838.

A VENDRE:

CABLES de fer à patente éprouvés pour bâtiments de 30 à 500 tonneaux, Fer plat, rond, carré et en paquets, de toutes dimensions à vin, de chopine et de pinte. Boutelles de blanc de balcan, de Londres, 6 à la livre.

Falence a-sortie Toile à voiles blanche Toile cirée Papier assortie Arènes de fer Bouchons à vin et à bière Esprit de térébenthine Peinture blanche Do bleue Do vert Eau-de-vie de Cognac Fer-blanc Pipes Vitres Syrop de limon Génievere en caisses Acier Chapeaux de cuir glacés.

—AUSI— 2 pipes vin de Madère supérieur des Indes Orientales 1 barrique vin de Xérès blanc. CHARLES E. LEVEY & Co., Quai d'Atkinson. Québec, 19 février 1838.

A VENDRE CHEZ BEGG & URQUHART, BOULETTES VERMIFUGES, qui détruisent efficacement les vers, purgent le corps, etc.

CET médicament efficace et sans danger est en usage depuis un temps considérable, et la demande croissante est le meilleur témoignage de son succès. La forme agréable et commode de cette précieuse composition la rend surtout propre à être administrée aux enfants, qui ne prennent qu'avec dégoût les médicaments ordinaires: car, en même temps qu'elle a toutes les vertus des plus puissants vermifuges, elle est d'un bon goût qu'il n'est pas possible de la distinguer des boulettes d'épice les plus agréables.

N. B. Les boulettes conviennent aux adultes aussi bien qu'aux enfants, et sont un remède sûr et efficace dans toutes les maladies bilieuses, l'indigestion et autres affections de l'estomac et du canal alimentaire.

Québec, 21 mai 1838.

A VENDRE, un LOPIN DE TERRE situé au la paroisse de l'Islet de Bonsecours, au ler rang, contenant huit perches et douze pieds de front sur le large, entre Pierre Fortin et Charles Fortin, sur la propriété de feu le fleur Jacques Fortin, sur la propriété de feu Gabriel Fortin. Il sera donné de bons titres. S'adresser à JEAN-BAPTISTE LAMBERT, cultivateur, à St-Antoine, 25 août 1838.

A LOUER, POUR UN NOMBRE D'ANNÉES, ENVIRON TROIS CENTS ACRES DE TERRE dans le meilleur état de culture, dans le voisinage de Québec, dont il sera livré possession immédiatement. S'adresser à CH. SMITH. Québec, 27 juillet 1838.

A LOUER, LE MAGASIN, les HANGARS et l'HAITATION ci-devant occupés par M. JOHN MCNIDER, rue de la Fabrique, ou des meilleurs postes de la ville pour un commerce général. Pour informations s'adresser à G. H. PARKE, Quai McCallum. Québec, 19 mai 1838.

A LOUER, LE MAGASIN et autres dépendances spacieuses occupés depuis 10 ans dans la maison du soussigné, Haute-ville de Québec, rue St-Jean, d'abord par MM. Lacroix et Garant et ensuite par M. Garant seul, comme magasin et boutique de manchoiniers. S'adresser à ED. CARON. 27 décembre 1837.

A LOUER, POUR UN HOTEL ou un ETABLISSEMENT D'ÉPICERIE, cette MAISON spacieuse et dépendances, au haut de la rue Saint-Antoine, faisant face au lieu de débarquement des bateaux à vapeur. S'adresser à J. JONES, junior. Québec, 9 mai 1838.

PROPRIÉTÉ DE PRIX A VENDRE. UNE MAISON de pierre, au Cal-de-Sac, près du quai du Roi; elle a récemment été mise dans un état complet de réparation; elle a été et est encore occupée par un très-bon locataire. On donnera un titre sûr, et des termes et conditions tels que l'acquisition en sera un placement avantageux de capital. Ed. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 50 mars 1838.

A LOUER, LE bout de l'est du grand hangar bien sur le quai d'Atkinson, rue Saint-Jacques, propre à l'emmagasinage des grains, avec des bureaux. —AUSI— La maison, hangars et toutes dépendances, rue St-Pierre, et devant occupés par MM. R. F. Maitland & Co. avec plusieurs arpents et petits hangars débouchés sur le quai derrière. La maison n. 25, rue Saint-Antoine. S'adresser à Wm. PHILLIPS, Ancienne Douane. Québec, 16 mars 1838.

A LOUER, LA GRANDE MAISON ROUGE, au lanbourg St-Jean, rue St-George, pour le 1er mai prochain. S'adresser à THS. LE VALLEE, u Québec, 16 mars 1838.

BUREAUX ET MAISONS A LOUER. DEUX BUREAUX DOUBLES, vis-à-vis la Banque de Québec, rue St-Pierre; qui pourraient servir de bons logements, avec cave, cour, hangars et écuries si on le désirent. Une PETITE MAISON nouvellement réparée, faisant face aux rues St-Pierre et Saint-Antoine, entre les banques de Québec et de Montréal, très-commode pour un bureau et une petite famille. La MAISON appartenant à la succession de feu F. Glackemeyer, dans la Haute-ville, rue St-Joseph. S'adresser à E. GLACKEMEYER, notaire. Québec, 20 janvier 1838.

COMMERCIAL BUILDINGS, BASSE-VILLE DE QUÉBEC, RUE SAINT-PIERRE. CETTE propriété est maintenant en vente: Elle vaut \$6,500. Le tableau de locations ci-annexé montre que cette valeur n'est pas établie sur des calculs fictifs; car lorsqu'il sera complet, comme il l'est pas à donner qu'il ne le soit bientôt, le revenu annuel sera de près de \$2000.

N. P. —J. C. Sisson, courtier N. P. —James George, négociant N. P. —R. MacLellan, dit N. P. —H. N. Jones, dit N. P. —Ryan frères, duo N. P. —Anderson & Paradis, duo N. P. —J. Dide, bureau des bateaux à vapeur N. P. —J. C. Neville, négociant N. P. —J. J. J. & fils, agents N. P. —Rue St-Pierre, R. F. Maitland & Co., négociants.

Magasins, comptoirs et caves à louer. Toutes sortes de marchandises emmagasinées. S'adresser à JEFFERY & FILS, N. P. Québec,